



## CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2026-733-1

**Règlement abrogeant le règlement d'emprunt numéro 2012-733 décrétant un emprunt et une dépense de 100 000 \$ pour des travaux de remplacement d'égout entre l'avenue Hamford et la rue Princesse**

Je, soussignée, Marcelle Lévesque, secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe de la Ville de Lachute, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de douze mille deux cent vingt-quatre (12 224).

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de mille deux cent trente-trois (1 233).

Que le nombre de demandes faites est de 0, et en conséquence

- Que le règlement numéro 2026-733-1 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu

Lecture faite,

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lachute le 21 avril 2026.

*Marcelle Lévesque*

Signature

Secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe

Titre